



BAROMÈTRE **DE** **L'ÉDITION** **MUSICALE**

2023



La Chambre Syndicale de l'Édition Musicale (CSDEM), réunit les éditeurs de musique de variété. Reconnue représentative par le ministère du Travail, elle compte parmi ses plus de 150 membres les principales sociétés d'édition musicale françaises ainsi que les filiales des multinationales.



La Chambre Syndicale des Éditeurs de Musique de France (CEMF), a été fondée en 1873. Elle représente les éditeurs de musique classique : opéras, orchestres, musique de chambre, musique instrumentale, chant chorale, harmonies, formation musicale et méthodes instrumentales.



L'Union des Librairies Musicales (ULM) est née en 2000. Ses membres sont éditeurs et producteurs de répertoires destinés à l'illustration musicale de contenus audiovisuels : long-métrage, documentaires, série-fiction, bande-annonce, programme TV (magazine, reportage, flux) et radio, film publicitaire, etc. L'ULM regroupe 18 membres, certains sont des sociétés indépendantes, d'autres appartiennent aux majors de l'industrie (Universal, Sony, Warner, BMG).

Outre leurs actions de représentation des éditeurs de musique auprès des autorités et des autres organisations syndicales, la CEMF, la CSDEM et l'ULM participent à des actions destinées à la promotion de l'édition de musique, contribuent à la défense et au développement de la propriété artistique, et défendent les bonnes pratiques ainsi que la confraternité entre les éditeurs musicaux.

SOMMAIRE



MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE	PAGE 7
01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS	PAGE 8
02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS : A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRO, E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS	PAGE 13
03 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE	PAGE 24
04 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE	PAGE 27
05 LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS	PAGE 28
06 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES	PAGE 32
07 LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS	PAGE 35
08 LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	PAGE 38
CONCLUSIONS PRINCIPALES	PAGE 40
GLOSSAIRE	PAGE 42



LA MÉTHODOLOGIE

- Un baromètre de l'édition musicale publié à l'initiative de trois organisations professionnelles de l'édition musicale : la CSDEM (Chambre syndicale de l'édition musicale), la CEMF (Chambre syndicale des éditeurs de musique de France) et l'ULM (Union des librairies musicales).
- Une édition portant principalement sur les données économiques, financières et de gestion pour l'année 2023.
- Un questionnaire articulé autour de cinq thématiques principales : caractéristiques générales de l'entreprise, effectifs, résultats financiers, investissements et financements extérieurs.
- Un panel de 691 sociétés d'édition musicale (représentées par 47 répondants) composé de majors, de structures indépendantes internationales et de structures indépendantes françaises.
- Un échantillon représentant 68,6% du montant total des droits Sacem reversés aux sociétés d'édition musicale en 2023.

01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : Définition, cartographie et effectifs

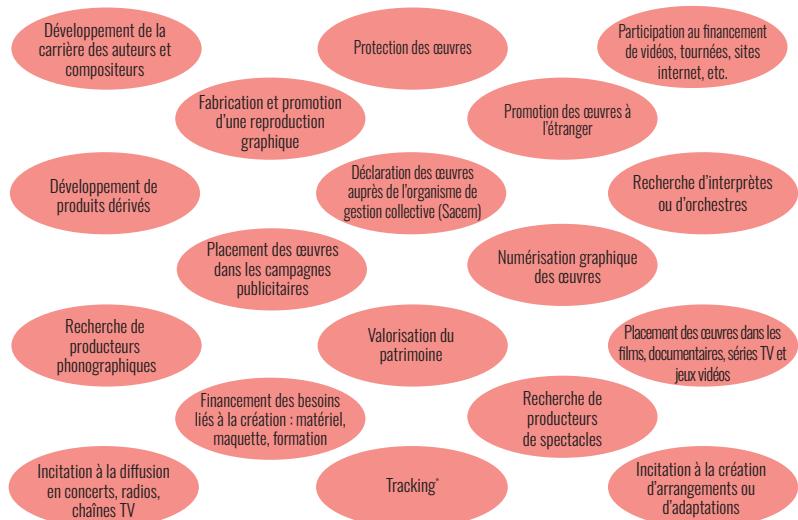
LE MÉTIER D'ÉDITEUR

L'édition musicale est l'une des composantes de l'industrie musicale et se place tout au long du processus de la création musicale. Elle coexiste avec la production phonographique et la production de spectacles vivants, et toutes trois sont interdépendantes : les investissements réalisés par l'éditeur de musique tendent à favoriser ceux des deux autres pôles, dans une dynamique vertueuse.

Les éditeurs de musique sont souvent présents à l'origine de la création des œuvres musicales, en sont parfois à l'initiative, et ont la charge dans le temps de les exploiter sous toutes les formes possibles, notamment en synchronisation*. Ils permettent ainsi aux créateurs (auteurs et compositeurs dont ils sont les principaux partenaires) d'optimiser leur environnement professionnel et de développer leur carrière en trouvant les partenaires stratégiques nécessaires à leur existence.

Au cours des dernières années, le rôle de l'éditeur de musique s'est considérablement élargi. Il porte à la fois sur le développement de la carrière et la défense des intérêts des auteurs et des compositeurs, sur le financement de leurs créations, sur la diffusion et l'exploitation commerciale des œuvres musicales, et sur la valorisation des œuvres en France et à l'international.

L'ÉDITEUR, PARTENAIRE MAJEUR DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS, AUX MULTIPLES MISSIONS



Source : Xerfi, d'après CSDM, CEMF, ULM et presse professionnelle

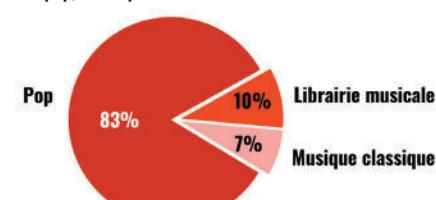
* Les mots suivis d'un * sont définis au glossaire à la fin de la présentation page 42

LA CARTOGRAPHIE DU MARCHÉ ÉDITORIAL

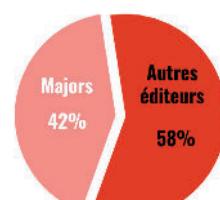
Le marché éditorial est réparti sur trois secteurs : la pop, le classique et la librairie musicale*. La pop (83% du chiffre d'affaires des répondants au baromètre en 2023) couvre l'ensemble des chansons de variétés, de rock, de rap, de jazz, d'électro, etc. La librairie musicale (10% du chiffre d'affaires) est spécialisée dans la production et le développement d'œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias. Enfin, le classique (7% du chiffre d'affaires) tire l'essentiel de ses revenus de la vente de partitions et de la location de matériel d'orchestre.

Les éditeurs représentant notre échantillon ont généré un **chiffre d'affaires moyen de 7,5 M€** en 2023, pour un **chiffre d'affaires médian de 610 k€**. D'autre part, **63% d'entre eux ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€** (dont presque un tiers réalise un chiffre d'affaires inférieur à 250 k€). Sur la base des données Sacem, les majors (éditeurs réalisant plus de 10 M€ de chiffre d'affaires) ont représenté 42% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2023, pourcentage en augmentation de trois points par rapport à 2022.

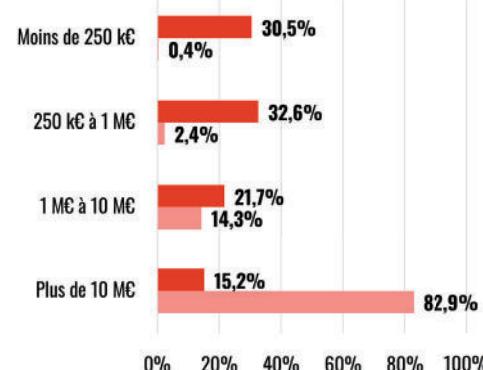
Un marché réparti sur 3 secteurs : pop, classique et librairie musicale



Les majors représentent 42% des droits Sacem versés aux éditeurs



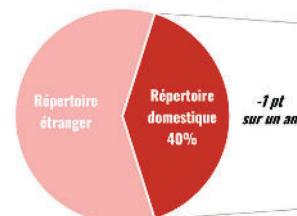
■ Nombre de répondants ■ Part du CA des répondants



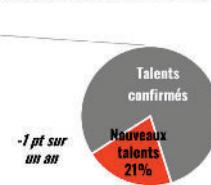
63% des éditeurs réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ et représentent moins de 3% du CA total

LE POIDS DU RÉPERTOIRE DOMESTIQUE ET DES NOUVEAUX TALENTS

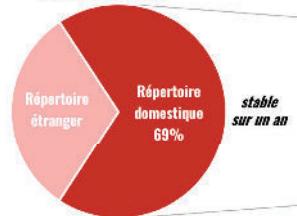
Le répertoire domestique représente 40% de l'ensemble des revenus éditoriaux



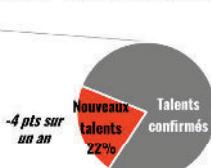
Les nouveaux talents représentent 21% des revenus éditoriaux du répertoire domestique



Le répertoire domestique génère 69% de la NPS⁽¹⁾



Les nouveaux talents génèrent un cinquième de la NPS⁽¹⁾ du répertoire domestique



⁽¹⁾ NPS : marge brute des revenus éditoriaux / Unité : part en %
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

Les éditeurs consacrent une part importante de leur activité au développement de leur répertoire domestique* et des nouveaux talents*, véritable ADN du métier d'éditeur.

En 2023, les revenus issus du répertoire domestique ont représenté 40% de l'ensemble des revenus éditoriaux, soit un recul d'un point par rapport à 2022.

La marge brute des revenus éditoriaux (NPS*) générée par le répertoire domestique a représenté 69% de l'ensemble de la NPS, tout comme en 2022. Après deux années de baisse liée à une forte croissance des reverses de redevance effectués par les éditeurs en 2020 et 2021, le taux de la NPS du répertoire domestique se maintient en 2023 par rapport à 2022.

La part des revenus issus des nouveaux talents dans les revenus du répertoire domestique continue de baisser : après un recul de 4 points en 2022 par rapport à 2021, ils baissent d'un point en 2023 par rapport à 2022, pour s'établir à 21% des revenus du répertoire domestique en 2023.

Par ailleurs, la part de NPS issue des nouveaux talents* dans la NPS du répertoire domestique poursuit également son recul : après une diminution de 6 points en 2022 par rapport à 2021, elle baisse de 4 points en 2023 par rapport à 2022 et représente environ un cinquième de la NPS du répertoire domestique (22%) en 2023.

Cela traduit la difficulté des éditeurs à faire émerger des nouveaux talents, ainsi que la fragilité et l'incertitude liées à ce type de modèle économique.

* voir glossaire page 42

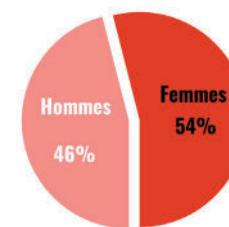
L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

LES EFFECTIFS DU PANEL DE RÉPONDANTS ATTEIGNENT 405 PERSONNES EN 2023

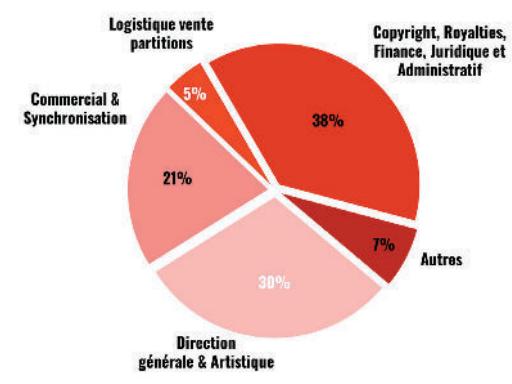
Le secteur de l'édition musicale crée des emplois stables et pérennes : 81% des effectifs bénéficiaient d'un CDI en 2023. Entre 2019 et 2023, 50 nouveaux emplois nets en CDD et CDI ont été créés, ce qui représente une hausse de 16%.

Les femmes sont toujours majoritaires dans la profession (54% des effectifs totaux) mais cette part a reculé de 3 points entre 2020 et 2023 et masque de fortes disparités. Parmi les CDI et CDD, les femmes occupent majoritairement des postes administratifs : 48% des emplois occupés par des femmes sont dans les départements Copyright, Royalties, Finance, Juridique et Administratif. Sur ces postes elles représentent 71% des effectifs. À l'inverse, elles sont minoritaires au sein des directions générales et des départements artistiques, où elles ne représentent que 39% des effectifs totaux (seuls 21% des emplois occupés par des femmes le sont dans le département de Direction générale et artistique).

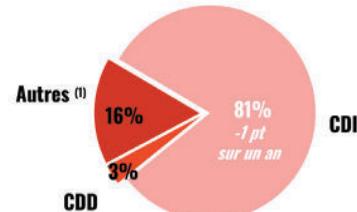
Répartition des effectifs par genre



Répartition des effectifs par fonction



Répartition des effectifs par type de contrat



⁽¹⁾ Dont 9% de contrats d'apprentissage/de professionnalisation, 3% de contrats de stage et 4% de travailleurs non salariés (TNS)
Unité : part en % des effectifs totaux

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

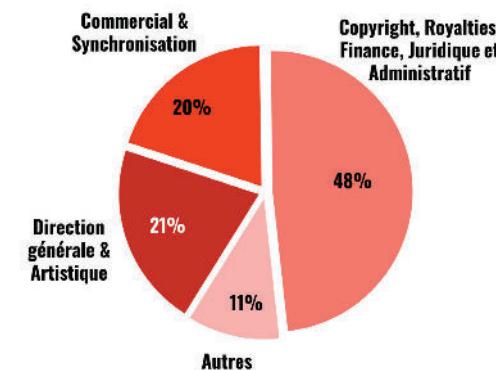
L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT ET PAR GENRE

Afin d'affiner ses analyses, la CSDEM a obtenu de ses répondants, pour la première fois, des données détaillées sur les salaires par genre.

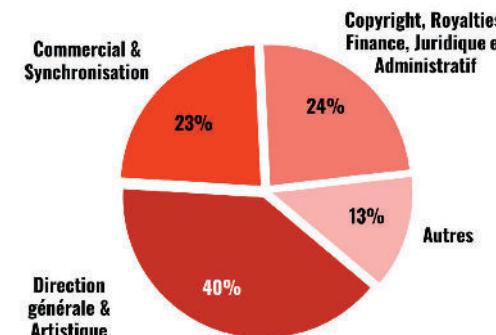
En prenant en compte uniquement les CDI et CDD, on observe qu'en 2023 les femmes représentent 54% des effectifs mais seulement 44% de la masse salariale totale.

On peut attribuer une partie de cet **écart de la masse salariale entre les femmes et les hommes** à la nature des postes occupés au sein des départements, à l'ancienneté et à la taille de l'entreprise.



Femmes : répartition des effectifs par département

Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023



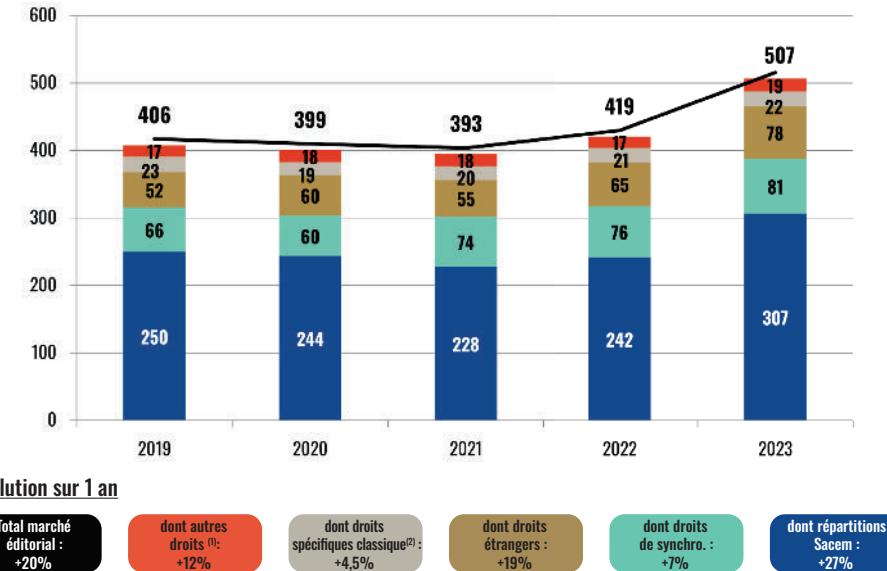
Hommes : répartition des effectifs par département

Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS

A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL

LE MARCHÉ ÉDITORIAL S'ESTABLIT À 507 M€ EN 2023, EN HAUSSE DE 20% PAR RAPPORT À 2022



⁽¹⁾ Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters

⁽²⁾ Pour les ventes de partitions : changement du calcul de représentativité des répondants en 2023 et prise en compte pour la SEAM du total des répartitions plutôt que le déclaré corrigé. Les données 2019-2022 ont été retraitées.

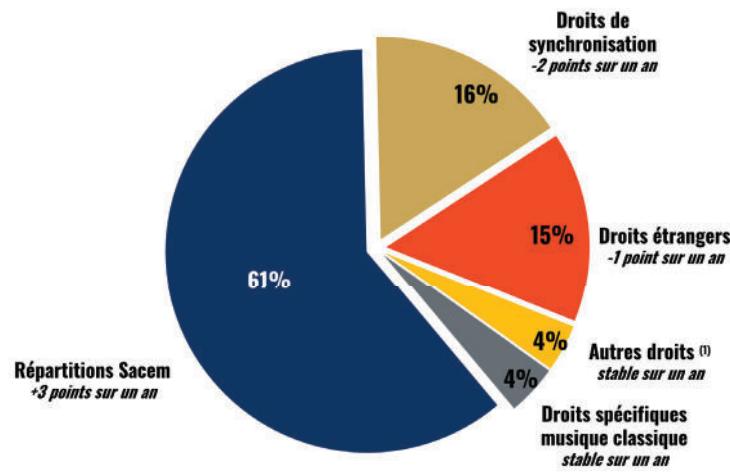
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

Le marché éditorial a atteint 507 M€ en 2023, un montant en hausse de 20% par rapport à 2022. L'analyse du marché met en évidence des évolutions positives sur tous les segments du marché :

- les répartitions Sacem aux éditeurs (gestion collective) ont augmenté très significativement sur un an (+27%), grâce à la forte croissance des droits digitaux et des droits d'exécution publique ;
- les droits de synchronisation, provenant du placement des œuvres musicales dans des campagnes publicitaires, des films et des séries TV, ont enregistré une croissance de 7% ;
- les droits étrangers/droits export, correspondant aux revenus du répertoire domestique à l'étranger collectés par les sous-éditeurs* hors de France, ont été très dynamiques (+19%) ;
- les revenus spécifiques à la musique classique, composés des ventes de partitions, des locations de matériel d'orchestre, des droits de reprographie SEAM et des grands droits, ont renoué également avec la croissance et progressent de 4,5% ;
- les autres droits, composés principalement des droits de licences graphiques, des commissions de gestion*, des droits voisins sur les masters et des autres revenus non-éditoriaux ont progressé de 12%.

* voir glossaire page 42

LA STRUCTURE DU MARCHÉ RESTE STABLE : LA GESTION COLLECTIVE
REPRÉSENTE 61% DU TOTAL ET LA GESTION DIRECTE EST PRINCIPALEMENT
COMPOSÉE DE LA SYNCHRONISATION ET DE L'EXPORT



⁽¹⁾ Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters

Unité : part en % du marché éditorial total en valeur

Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2023

LA COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL

La gestion collective opérée par la Sacem porte sur les **droits mécaniques** (exploitation phonographique et vidéographique, copie privée*, étranger), les **droits d'exécution publique** (spectacle vivant, radio, télévision, diffusion dans les lieux publics, étranger) et les **droits digitaux** (streaming, téléchargement, sonneries mobiles).

Elle représentait **61% du marché éditorial** en 2023 (contre 58% en 2022). Son poids s'est légèrement réduit depuis 2019 (-1 point), au profit des activités de gestion directe, en particulier les droits « export » provenant de l'étranger et perçus en direct par l'intermédiaire des sous-éditeurs (15% du marché en 2023, +2 points en 5 ans). Les droits de synchronisation, qui représentent 16% du total du marché, perdent deux points en 2023 par rapport à 2022 et retrouvent leur poids de 2019.

Les droits spécifiques à la musique classique et les autres droits restent stables sur un an.

* voir glossaire page 42

B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES

LES DROITS RÉPARTIS PAR LA SACEM AUX ÉDITEURS AUGMENTENT EN 2023,
TOUT COMME LES DROITS RÉPARTIS À TOUS LES AYANTS-DROIT⁽¹⁾



Évolution sur 1 an

Total répartitions
aux éditeurs :
+27%
dont droits
digitaux :
+42%
dont droits
d'exécution publique :
+33%
dont droits
mécaniques :
-5%



Évolution sur 1 an

Total répartitions
Sacem :
+31%
dont droits
d'exécution publique :
+38%
dont droits
digitaux :
+30%
dont droits
mécaniques :
-1%

Pour les deux graphiques :

Unité : million d'euros / Source : Sacem, données 2023

⁽¹⁾ Les ayants-droit comprennent les mandats digitaux, les auteurs-compositeurs et les organisations de gestion collective étrangères

⁽²⁾ L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 1,4 MC

⁽³⁾ L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 4 MC

Les droits répartis par la Sacem aux éditeurs français ont augmenté en 2023 (+27% sur un an), légèrement moins que ceux répartis à l'ensemble des ayants-droit (+31%).

Notons toutefois que les droits digitaux dans les répartitions générales redistribuées aux éditeurs français progressent plus vite (+42%) que dans le total des redistributions à tous les ayants-droit (+30%).

En 2023, les droits numériques représentent 20% des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français contre 37% des droits répartis à l'ensemble des ayants-droit : auteurs, compositeurs, éditeurs étrangers, sociétés étrangères faisant l'objet d'accords spécifiques paneuropéens*.

Ces accords paneuropéens se traduisent par :

- la collecte par la Sacem des droits digitaux des répertoires concernés par ces accords, sur plusieurs territoires ;
- le reversement hors de France des droits digitaux collectés par la Sacem, sur les exploitations françaises d'œuvres étrangères, qui échappent ainsi à la majorité des éditeurs français.

* voir glossaire page 42

L'ÉVOLUTION DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

Les droits d'exécution publique⁽¹⁾ représentent 65% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2023. Leur montant a augmenté de 33% cette même année par rapport à 2022 et atteint 201 M€. Le niveau des droits d'exécution publique dépasse désormais largement celui enregistré avant la crise sanitaire. Il est en effet supérieur de 12% à celui de 2019.

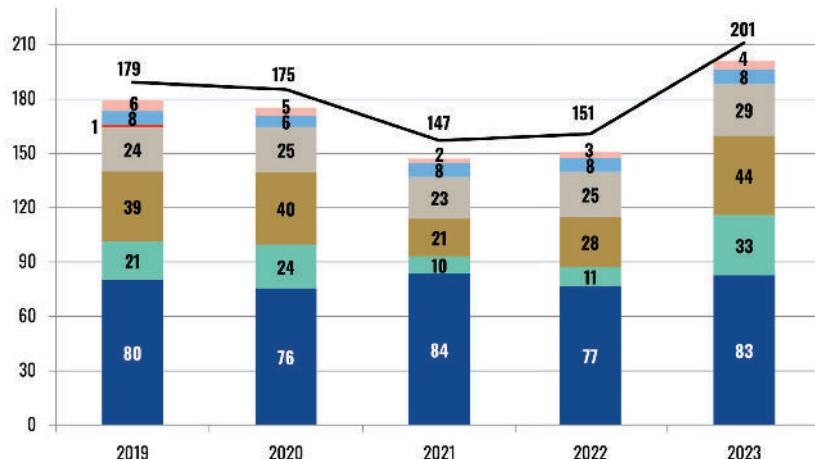
La croissance des droits d'exécution publique est principalement portée par les segments de la sonorisation⁽²⁾ (+59%) et par celui du spectacle (+215%), tandis que les droits issus de la radio affichent une hausse de 15%.

Les droits issus de la télévision progressent de 8% en 2023 par rapport à 2022 et redeviennent supérieurs de 3% à leur niveau de 2019.

⁽¹⁾Y compris les DRM, hors droits digitaux, voir glossaire page 42

⁽²⁾Diffusion de la musique dans les établissements recevant du public

LA FORTE CROISSANCE DES DROITS ISSUS DE LA SONORISATION, DU SPECTACLE ET DU CINÉMA SE TRADUIT PAR UNE HAUSSE GLOBALE DE 33% DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE EN 2023, AU-DESSUS DU NIVEAU PRÉ-COVID



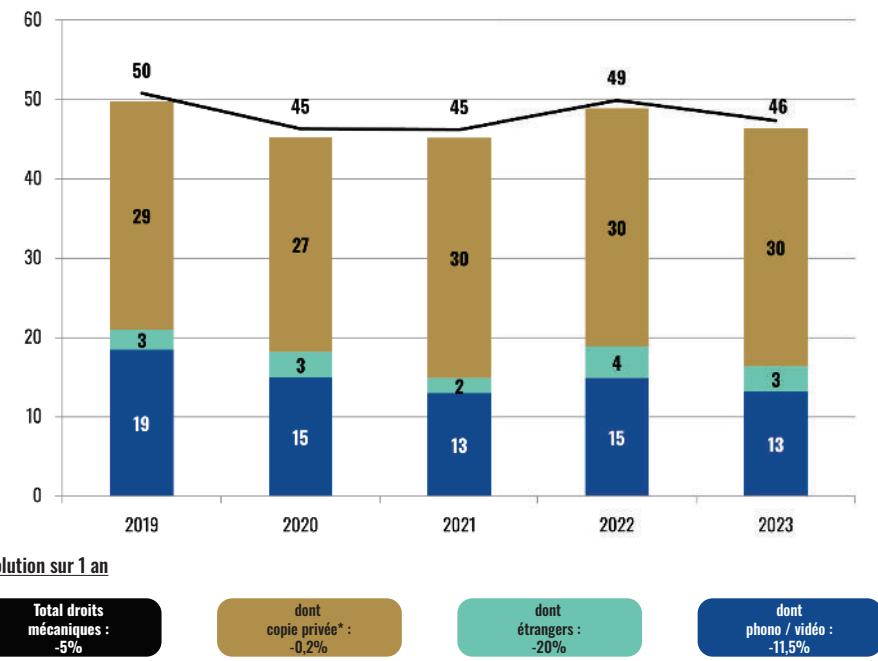
Évolution sur 1 an

Total droits d'exécution publique : +33%	dont cinéma : +27%	dont étrangers : +8%	dont gestion Sacem : nd
dont radio : +15%	dont sonorisations : +59%	dont spectacles : +215%	dont télévision : +8%

NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem, données 2023

L'ÉVOLUTION DES DROITS MÉCANIQUES

LES DROITS MÉCANIQUES DIMINUENT EN 2023



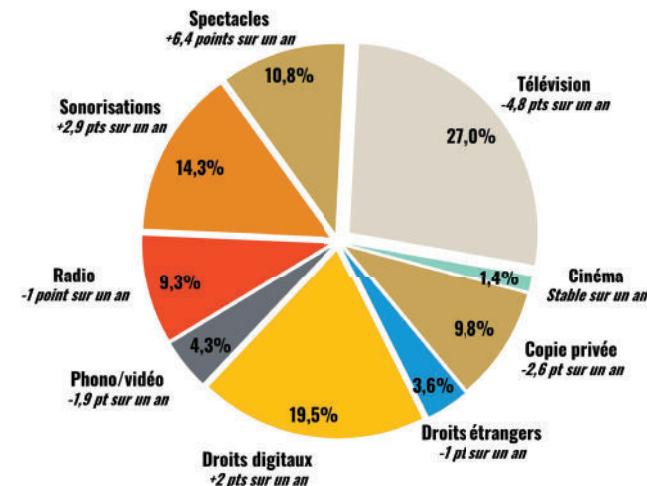
NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem, données 2023

Les droits mécaniques (hors droits digitaux), qui représentent 19% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2023, diminuent de 5% par rapport à 2022 (à 46 M€) notamment du fait de la baisse d'activité sur les segments de l'exploitation phonographique et vidéographique ainsi que de l'export. Le niveau des droits mécaniques en 2023 est inférieur de 8% à celui de 2019.

La copie privée, qui représente 64% des droits mécaniques (hors droits digitaux) et 9,5% des droits Sacem versés aux éditeurs, reste quasi-stable en 2023 par rapport à 2022.

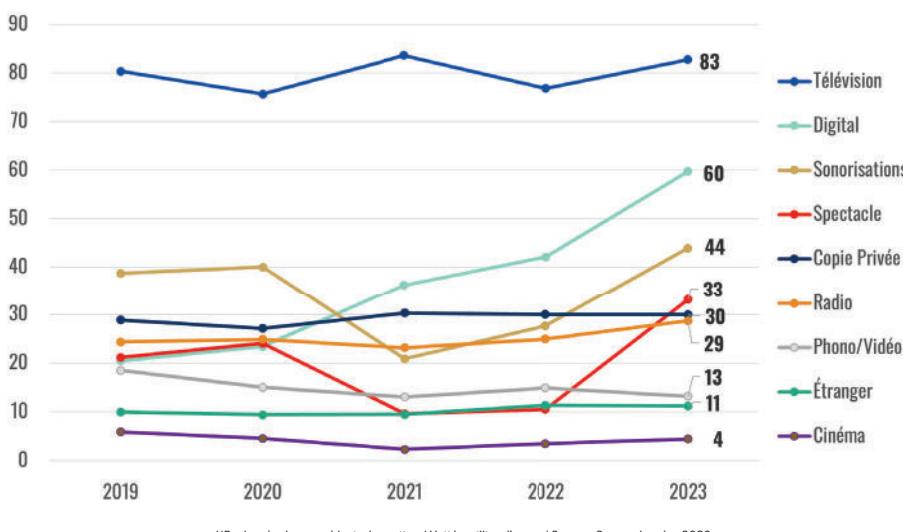
LA RÉPARTITION DES DROITS SACEM AUX ÉDITEURS PAR FAMILLE

LE POIDS DU DIGITAL, DES SONORISATIONS ET DES SPECTACLES DANS LES DROITS ÉDITEURS SACEM PROGRESSE, AU DÉTRIMENT PRINCIPALEMENT DE LA TÉLÉVISION ET DE LA COPIE PRIVÉE



Unité : part en % des droits éditeurs Sacem en valeur / Source : Sacem, données 2023

ÉVOLUTION DES DROITS SACEM ENTRE 2019 ET 2023 (EN M€)



NB : données hors excédents de gestion / Unité : million d'euros / Source : Sacem, données 2023

L'ÉVOLUTION DES DROITS SACEM PAR FAMILLE DEPUIS 2019

2023 est une année record, marquée par une forte progression des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français (+27% par rapport à 2022, et +23% par rapport à 2019) :

Plusieurs mouvements se dessinent par famille de droits :

- les droits digitaux ont poursuivi leur forte croissance (+42% en 2023, après +55% en 2022). Leur montant a triplé entre 2019 et 2023, pour atteindre 60 M€, soit 19% du total des droits Sacem versés aux éditeurs français ;
- les droits issus des spectacles excèdent de 57% ceux de 2019, et ceux de la sonorisation enregistrent une hausse de 13% entre ces mêmes années, ainsi que ceux de la radio (qui progressent de 18% sur la même période) ;
- les droits issus de la copie privée, et de la télévision s'inscrivent dans une tendance à la hausse moins marquée sur la période analysée (variations comprises entre +3% et +4% entre 2019 et 2023) ;
- les droits étrangers ont progressé de 12% entre 2019 et 2023, pour s'établir à 11 M€ ;
- à l'inverse, ceux issus des segments cinéma et phono/vidéo sont respectivement inférieurs de 24% et de 29% par rapport à 2019.

C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX

Les droits digitaux totaux générés se sont élevés à 129 M€ en 2023, dont 75 M€ perçus par les éditeurs français et 54 M€ d'allocations paneuropéennes, soit 42% du total des droits digitaux.

Hors allocations paneuropéennes, les droits digitaux ont représenté 15% du marché éditorial en 2023. Ils ont progressé de 30% par rapport à 2022, portés principalement par les revenus du streaming audio* et de la SVOD* (répartis par la Sacem).

Pour mémoire, les droits digitaux comprennent :

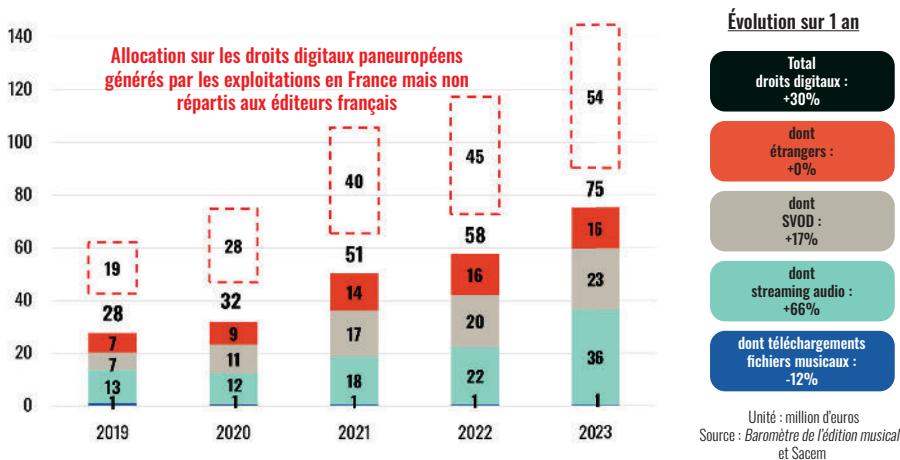
- les exploitations en France du répertoire domestique pour le streaming audio (ainsi que du répertoire international pour la SVOD) versés par la Sacem ;
- les exploitations à l'étranger du répertoire domestique (revenus reçus des sous-éditeurs et/ou de la Sacem) ;
- les exploitations en France du répertoire étranger (allocations paneuropéennes pour le streaming audio).

Territoire d'exploitation		
Répertoire	En France	Hors de France
Domestique	Sacem	Sacem Sous-éditeurs
International	Mandants	N/A

* voir glossaire page 42

L'ÉVOLUTION DES DROITS DIGITAUX

LES DROITS DIGITAUX PERÇUS PAR LES ÉDITEURS FRANÇAIS EN 2023 S'ÉLÈVENT À 75 M€,
EN HAUSSE DE 30% PAR RAPPORT À 2022
UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES DROITS DIGITAUX ÉCHAPPE AUX ÉDITEURS FRANÇAIS DU FAIT
DES LICENCES PANEUROPÉENNES, ESTIMÉES À 54 M€



Le poids des droits digitaux a significativement progressé au cours des dernières années (quasi-triplement en 5 ans). Pour autant, il ne représente encore que 15% du marché éditorial français en 2023, soit 75 M€ (et **23% du marché éditorial français en 2023**, en intégrant les allocations paneuropéennes).

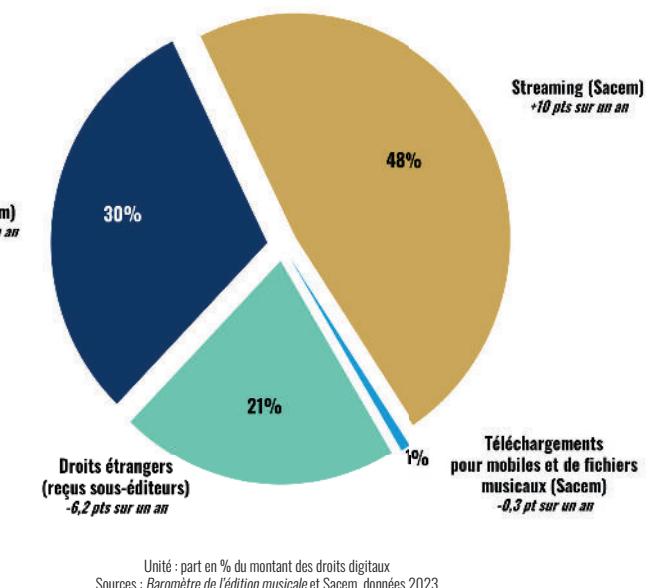
À titre de comparaison, pour les producteurs phonographiques, les ventes numériques s'élèvent à 620 M€ et représentent 64% du marché du disque en 2023. Ainsi, la transition des revenus issus des droits physiques vers les droits digitaux reste en retard sur le marché de l'édition par rapport à celle observée chez les producteurs phonographiques, en raison :

- de la **fragmentation des répertoires**, effet des licences multi-territoriales (accords paneuropéens) ;
- des **règles de gestion spécifiques propres aux exploitations en ligne** (online), nécessitant notamment la mise en place de la documentation de l'œuvre au démarrage de l'exploitation ;
- du **décalage dans le temps engendré par la gestion collective** pour la perception et la répartition des droits.

Par ailleurs, les droits digitaux en provenance des plateformes et des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, TikTok, etc., restent très faibles, voire quasi inexistantes du fait de la difficulté d'exploitation des données de diffusion par la Sacem.

Malgré l'**amélioration des performances de la Sacem** pour traiter les droits digitaux, de **fortes disparités continuent d'exister entre les chiffres au niveau macro-économique et leur traduction au niveau micro-économique** pour les éditeurs. La possibilité de déposer les œuvres domestiques à la Sacem par fichier CWR* est une piste d'amélioration pour optimiser notamment la rémunération des droits digitaux vers les éditeurs français.

LA RÉPARTITION DES DROITS DIGITAUX PAR CATÉGORIE EN 2023



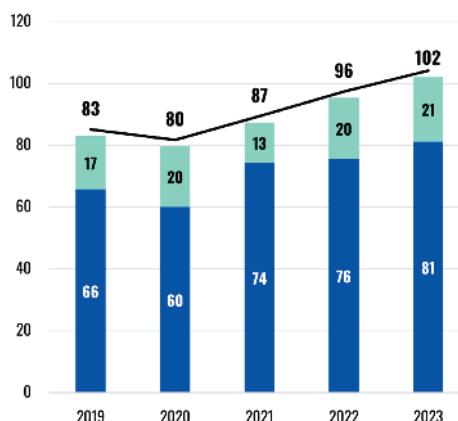
* voir glossaire page 42

D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRONISATION

Les revenus de synchronisation ont augmenté de 7% en 2023, pour s'établir à 102 M€.

Cette hausse provient de la **croissance des droits de synchronisation** sur le marché français (+7%), ainsi, que dans une moindre mesure, des droits issus de l'export (qui progressent de 6% en 2023, après une forte croissance de 51% en 2022 par rapport à 2021).

LES DROITS DE SYNCHRONISATION POURSUVENT LEUR HAUSSE



Évolution sur 1 an

Total droits de synchro. (éditoriale) : +7%	dont étranger : +6%
dont France : +7%	

Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2023

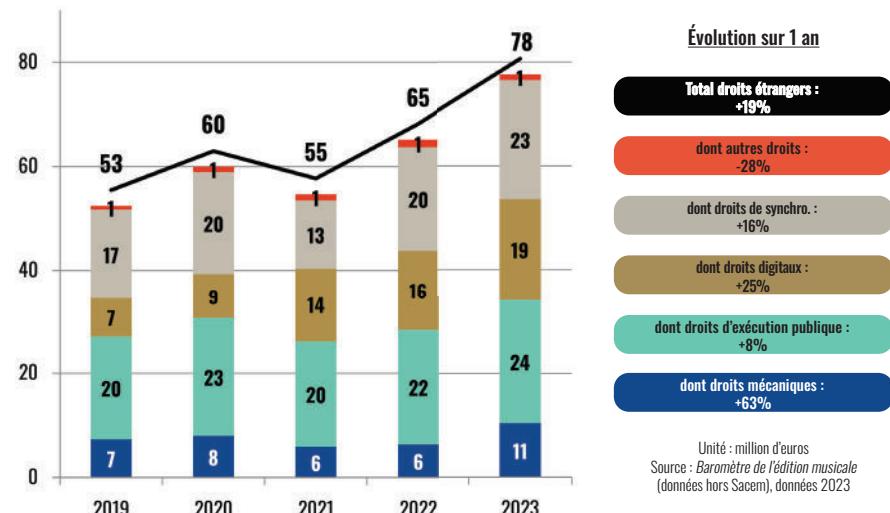
Les droits de synchronisation représentent 16% du marché éditorial français en 2023, soit la première source de revenus de la profession en gestion individuelle, devant les droits étrangers.

Notons par ailleurs que les éditeurs détiennent une part prépondérante du marché de la synchronisation par rapport aux producteurs phonographiques, l'œuvre musicale faisant l'objet d'une licence éditoriale même dans le cas de ré-enregistrements (adaptations locales, covers).

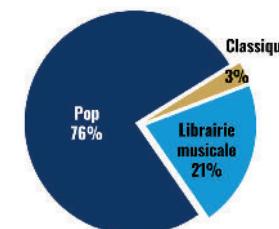
Les éditeurs collectent les revenus auprès de leurs clients puis reversent aux auteurs la part leur revenant.

E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS EN HAUSSE

LES DROITS ÉTRANGERS PROGRESSENT DE 19% EN 2023, ET ATTEIGNENT UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE 47% À CELUI DE 2019



Répartition des droits étrangers par type d'œuvre



Unité : part en % des droits étrangers en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

Les droits étrangers (perception directe en provenance des sous-éditeurs, hors droits Sacem), correspondant principalement à des exploitations de 2022, **ont progressé de 19% en 2023**, pour s'établir à 78 M€.

Les droits mécaniques enregistrent une hausse marquée (+63%), tandis que les droits digitaux, les droits de synchronisation et les droits d'exécution publique progressent respectivement de 25%, 16% et de 8%.

La pop a concentré 76% des droits étrangers totaux en 2023 (+2 points sur un an), loin devant la librairie musicale (21%, -2 points) et le classique (3%, stable).

L'exploitation à l'étranger des catalogues reste une activité primordiale pour la librairie musicale.

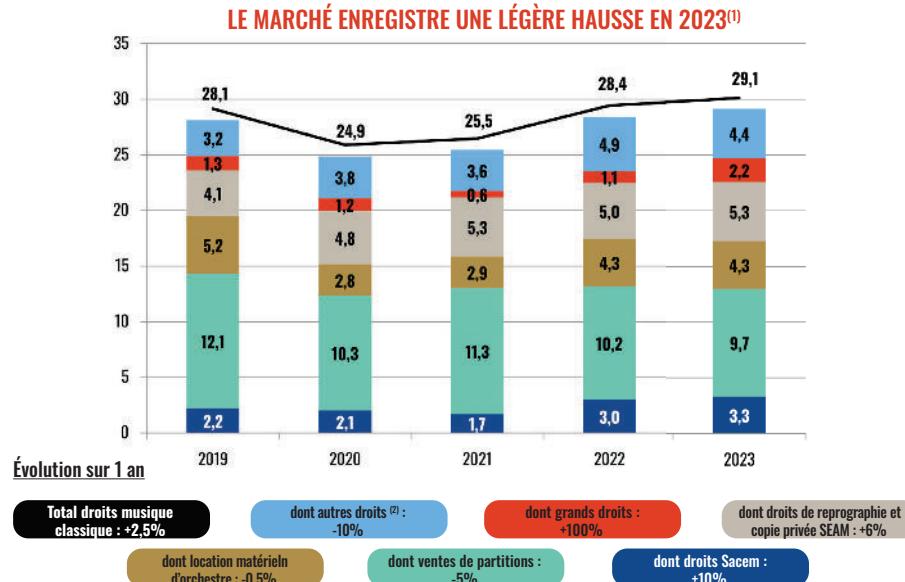
03 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

L'ÉVOLUTION DES REVENUS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

Le marché du classique atteint 29,1 M€ en 2023, affichant une hausse de ses revenus (+2,5%), et maintient son niveau d'avant-crise, avec une situation contrastée :

- nouvelle baisse de 5% des ventes de partitions et méthodes** (9,7M€ contre 10,2 M€) à un niveau désormais inférieur de celui de l'année Covid 2020 : le rebond de 2021 n'était qu'un épiphénomène dans une baisse régulière des ventes depuis 10 ans ;
- hausse de 6% des droits SEAM** qui ne compense pas la baisse des ventes de partitions ;
- doublement des grands droits qui compense la baisse des autres droits** ;
- hausse des droits Sacem de 10%** dont le montant (3,3M€) est 50% plus élevé par rapport à son niveau de 2019.

En 2023, seule la location de matériel d'orchestre et la vente de partitions et méthodes n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2019. Les ventes continuent inexorablement leur décrue liée aux bouleversements dans le domaine de l'apprentissage de la musique désormais plus tourné vers le loisir et la copie. Attention : les droits SEAM sont volatiles car constitués à plus de 50% de la copie privée : celle-ci a baissé de près de 30% en 2024.

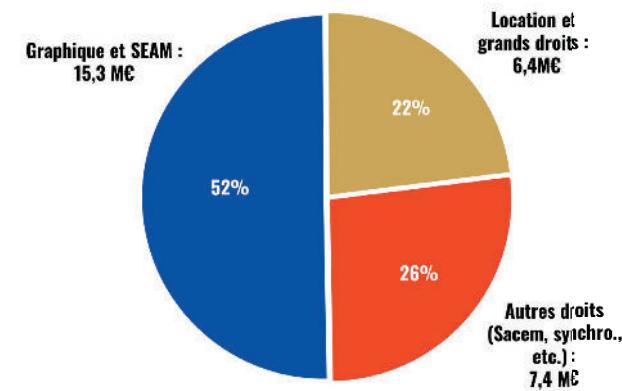


⁽¹⁾ Pour les ventes de partitions : changement du calcul de représentativité des répondants en 2023 et prise en compte pour la SEAM du total des répartitions plutôt que le déclaré corrigé. Les données 2019-2022 ont été retraitées.

⁽²⁾ Droits de synchro., droits étrangers, commissions de gestion, licences graphiques, autres droits éditoriaux, droits voisins, autres revenus non-éditoriaux
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

LA RÉPARTITION DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET DE L'ÉDITION DE MUSIQUE CLASSIQUE

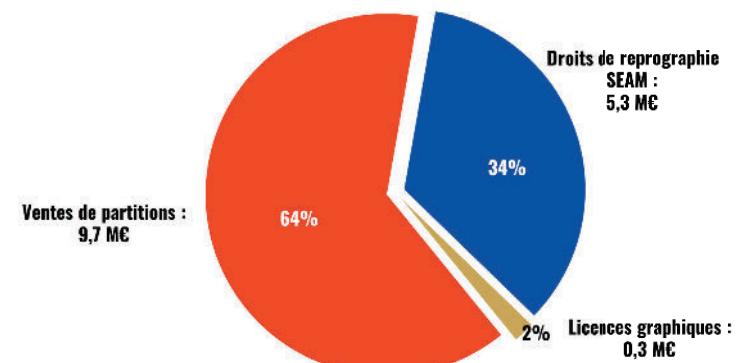
L'activité « classique » se divise en 3 pôles : graphique, location et autres droits



Unité : part en % du marché en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2023

FOCUS SUR LES REVENUS GRAPHIQUES CLASSIQUES, SOIT 15,3 M€ EN 2023

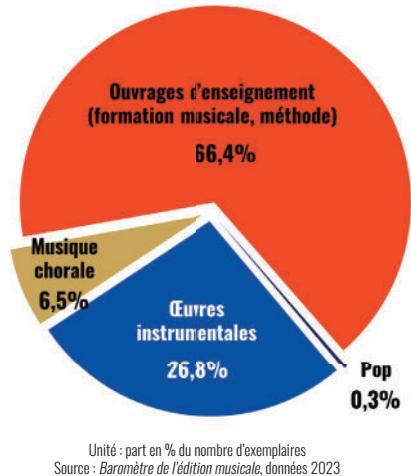
Les droits SEAM (photocopie et copie privée) représentent plus du tiers de l'activité graphique



Unité : part en % de l'activité « Graphique et SEAM » en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2023

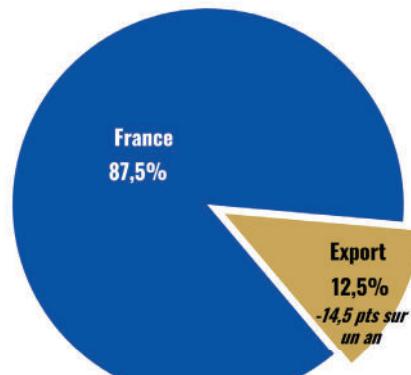
FOCUS SUR LES VENTES DE PARTITIONS DU CLASSIQUE

Répartition des ventes de partitions par type



La baisse des ventes révèle une baisse de l'apprentissage, c'est-à-dire de la formation des futurs musiciens, toutes esthétiques confondues. La diminution de l'export s'explique pour partie par le changement de stratégie d'un distributeur basé à l'étranger qui réexportait massivement vers la France.

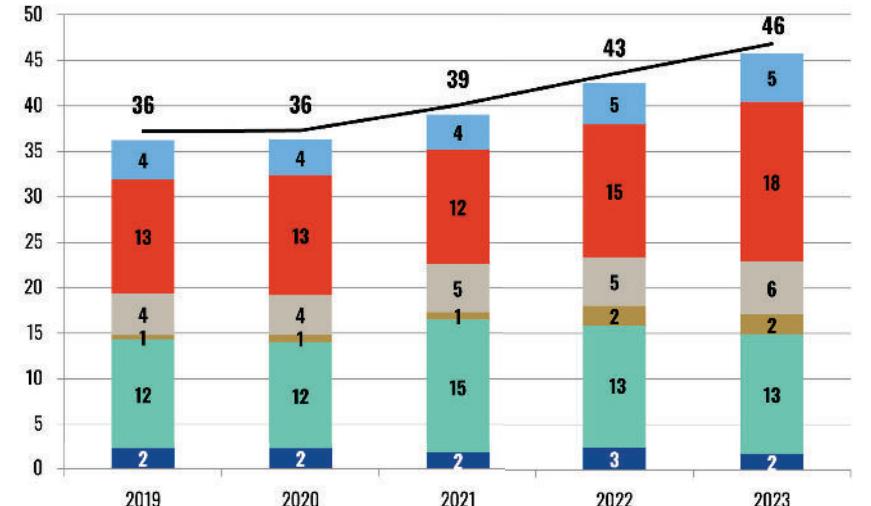
Répartition géographique des ventes de partitions



Les ventes de partitions (9,7 M€ en 2023) sont très majoritairement des ventes de méthodes. Globalement l'enseignement représente plus de deux tiers des ventes, ce qui explique la prépondérance du marché domestique.

04 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE

LE MARCHÉ DE LA LIBRAIRIE MUSICALE PROGRESSE DE 8% EN 2023, PORTÉ PRINCIPALEMENT PAR LES DROITS ÉTRANGERS



Le marché de la librairie musicale s'élève à 46 M€ en 2023, en progression de 8% par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique principalement par la **croissance significative des droits étrangers** (+20%), des droits de synchro (+9%), ainsi que des autres droits (+18%). A l'inverse, les droits mécaniques accusent une forte baisse (-28%) mais représentent des montants limités.

Les droits d'exécution publique reçus de la Sacem, principalement des droits issus des diffusions TV, ont quant à eux reculé de 2% par rapport à 2022 (après -9% l'année précédente), tandis que les droits digitaux restent quasi-stables (+1%).

Par sa nature, la librairie musicale ne bénéficie ni de la reprise des droits sur le spectacle vivant ni de la progression du streaming audio.

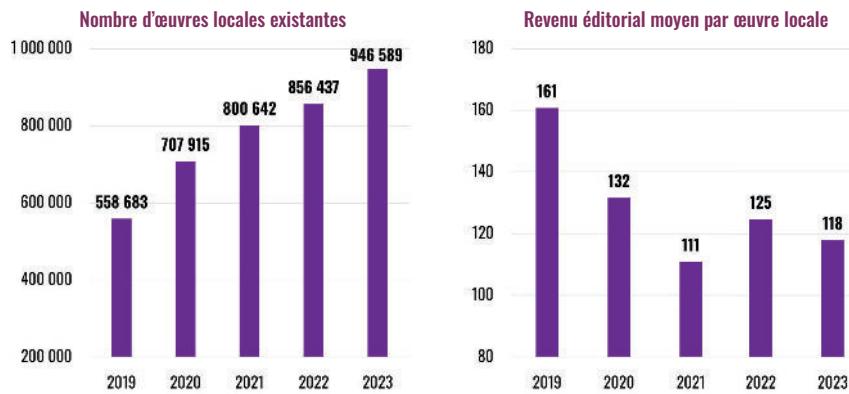
05 L'IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES ŒUVRES

	Variation 2022-2023	Variation 2019-2023
Nombre total d'œuvres éditées (œuvres locales et étrangères confondues)	-10%	+32%
Nombre d'œuvres locales éditées	+10,5%	+69,5%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre (œuvres locales et étrangères confondues)	+33%	+5,5%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre locale	-5,5%	-26,5%

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2019, 2022 et 2023

FOCUS SUR LES ŒUVRES LOCALES ÉDITÉES



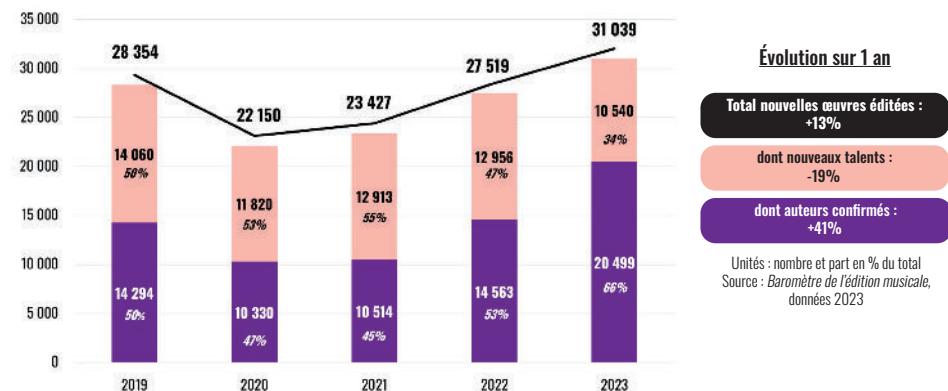
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

Le nombre total d'œuvres éditées a considérablement augmenté au cours des dernières années, mais enregistre une diminution en 2023 (-10% en 2023 par rapport à 2022 mais +32% par rapport à 2019) pour atteindre 11,6 millions d'œuvres en 2023. Cette croissance tendancielle est soutenue par les œuvres locales, y compris en 2023 (+10,5% en 2023 par rapport à 2022, et +69,5% par rapport à 2019).

Le revenu éditorial moyen par œuvre a progressé de 33% entre 2022 et 2023 pour l'ensemble des œuvres (françaises et étrangères confondues), mais il a diminué de 5,5% pour les œuvres locales. Ce revenu éditorial moyen par œuvre dépasse désormais en 2023 le niveau de 2019 pour l'ensemble des œuvres (+5,5%), mais reste inférieur de 26,5% pour les œuvres locales.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ŒUVRES ÉDITÉES

HAUSSE DE 13% DES NOUVELLES ŒUVRES FRANÇAISES ÉDITÉES EN 2023, PORTÉE PAR LES AUTEURS CONFIRMÉS DONT LA PART PRÉSENTE 66% DE CES NOUVELLES ŒUVRES (+13 POINTS SUR UN AN)

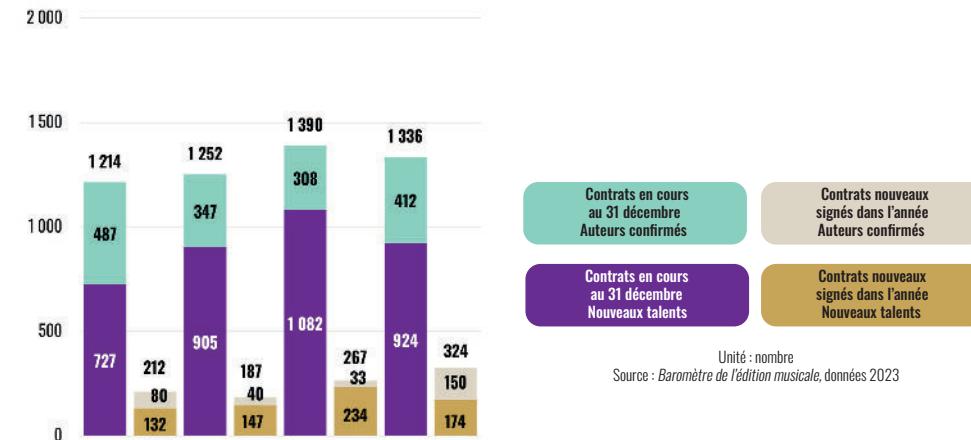


Le nombre de nouvelles œuvres éditées a augmenté de 13% en 2023, et totalise 31 039 titres, dépassant le niveau de 2019.

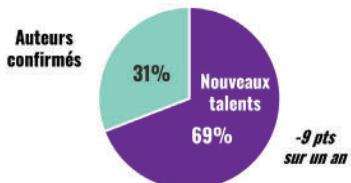
Cette croissance a été portée par les auteurs confirmés (+41% par rapport à 2022, contre -19% pour les nouveaux talents sur la même période), dont le poids a atteint 66% de ces nouvelles œuvres (+13 points sur un an).

L'ÉVOLUTION DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE

DIMINUTION DE 4% DU NOMBRE DE CONTRATS DE PRÉFÉRENCE* EN COURS EN 2023, NOTAMMENT DU FAIT DE LA DIMINUTION DES SIGNATURES DE NOUVEAUX TALENTS



Répartition des talents dans les contrats de préférence en cours en 2023



Répartition des talents dans les contrats de préférence signés dans l'année



LES GENRES POP ET ROCK ENREGISTRENT LA PLUS FORTE BAISSE EN TERMES DE NOMBRES DE CONTRATS ENTRE 2022 ET 2023

Focus sur les contrats de préférence en cours au 31 décembre

	2023	2022
Pop	433	448
Rock	68	88
Urbain	622	628
World	26	28
Classique	18	14
Jazz	23	29
Électro/EDM	130	138
Musique de films et séries TV	14	16
Librairie musicale	2	1
Total	1 336	1 390
dont nouveaux talents	924	1 082

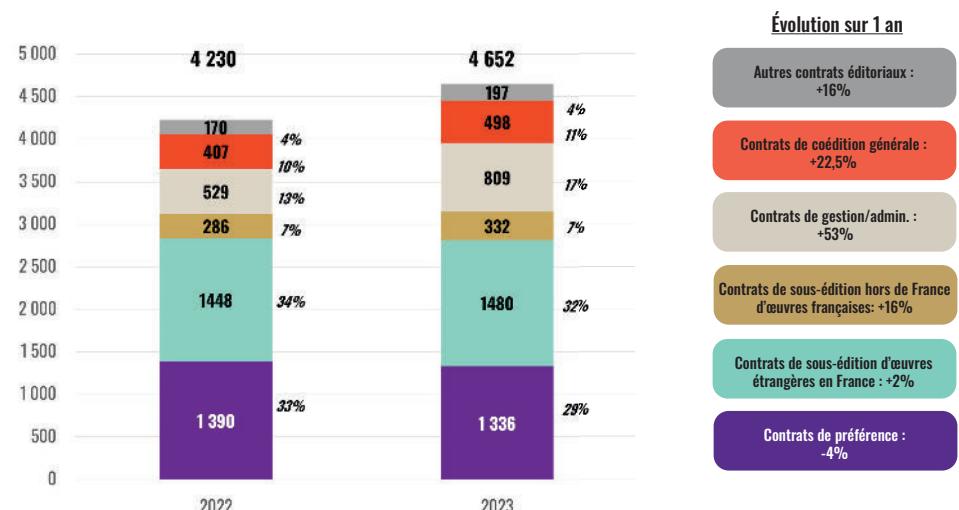
Les nouveaux talents ont représenté 69% des contrats de préférence en cours en 2023 (-9 points sur un an)

Le nombre de contrats de préférence s'est établi à 1 336 à fin décembre 2023, en baisse de 4% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par la légère diminution de l'activité dans toutes les catégories, le rock enregistrant la plus forte baisse (-23%). Le genre Urbain recule également mais reste prédominant, avec 46,5% du total de contrats de préférence en cours au 31 décembre 2023.

Les éditeurs accordent une place majoritaire aux nouveaux talents, avec 69% des contrats de préférence en cours fin 2023. La part des nouveaux talents est cependant en forte baisse par rapport à 2022 (-9 points) avec seulement 54% des contrats nouveaux signés dans l'année (contre 88% en 2022, -34 points sur un an).

L'ÉVOLUTION DES CONTRATS ÉDITORIAUX

HAUSSE DE 10% DU NOMBRE DE CONTRATS ÉDITORIAUX EN 2023, DU FAIT DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES CONTRATS DE GESTION/ADMINISTRATION



Unité : nombre / Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

Le nombre de contrats éditoriaux s'est établi à 4 652 à fin décembre 2023 (y compris les contrats de préférence), en hausse de 10% par rapport à 2022.

Cette augmentation est majoritairement due à la croissance des contrats de gestion/administration (+53%), des contrats de coédition générale (+22,5%). Les contrats de sous-édition* hors de France des œuvres françaises et les autres contrats éditoriaux (revertements commerciaux à des tiers ou autres) ont chacun progressé de 16% sur un an.

Ces différentes hausses compensent la baisse du nombre de contrats de préférence en cours à fin décembre 2023 (-4%).

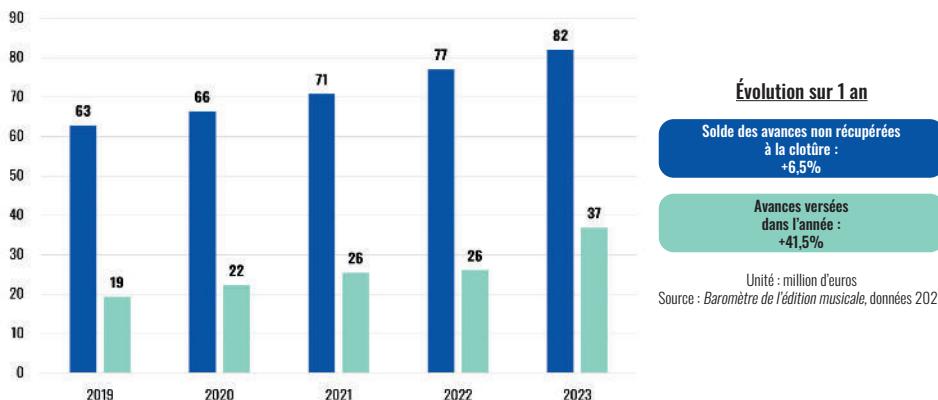
* voir glossaire page 42

06 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES*

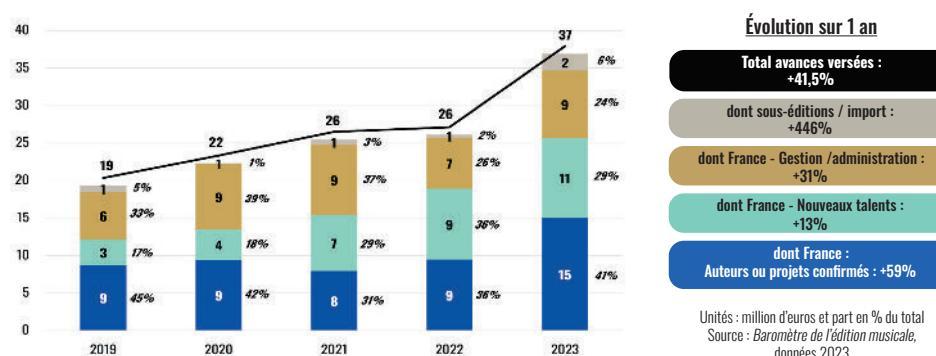
En tant que partenaires des auteurs et compositeurs, les éditeurs jouent un rôle primordial dans le préfinancement de leur création. Avec une **hausse soutenue des avances versées en 2023 (+41,5%) et des avances cumulées** qui ont presque atteint 82 M€ à fin 2023 (+6,5%), ce préfinancement s'est renforcé cette année encore et traduit le volontarisme continu des éditeurs en termes de signatures, mais aussi leur prise de risque accrue en termes d'investissement.

UN PRÉFINANCEMENT DE LA CRÉATION IMPORTANT, PORTÉ PAR UNE HAUSSE DE 41,5% DES AVANCES VERSÉES EN 2023 ET DE +6,5% DES AVANCES CUMULÉES À FIN 2023



L'ÉVOLUTION DES AVANCES VERSÉES EN 2023

**LE TOTAL DES AVANCES VERSÉES EN 2023 A CONSIDÉRALEMENT AUGMENTÉ :
+11 M€ SUR UN AN**



* voir glossaire page 42

32

Le montant global des avances versées a augmenté de 41,5% en 2023 par rapport à 2022, en particulier pour les auteurs confirmés (+59%) et dans une moindre mesure pour les nouveaux talents (+13%).

Les nouveaux talents représentent 29% des avances totales versées par les éditeurs en 2023, contre 41% pour les auteurs confirmés.

Les avances relatives aux contrats de gestion ont également crû de façon significative (+31%). Elles représentent un peu moins d'un quart du total des avances versées en 2023.

Enfin, les avances relatives à l'export (sous-éditions*) ont été quasi multiplié par six sur un an, pour atteindre 2 M€ en 2023. Elles ne pèsent toutefois que 6% des avances totales.

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS ÉDITORIAUX

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES EN 2023



Unité : part en % du nombre de projets éditoriaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022



Unité : part en % du montant total des investissements
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

	2022	2023	Variation 2022-2023
Nombre de projets	1 013	863	-15%
Dont nouveaux talents	690	486	-29,5%
Dont auteurs confirmés	323	377	+16,5%
Valeur nette des investissements non-récupérables (en milliers d'€)	5 874	7 295	+24%
Dont nouveaux talents	3 387	3 508	+3,5%

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022 et 2023.

33

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES

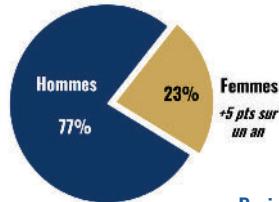
Les investissements non-récupérables ont progressé de 24% par rapport à 2022, et ce malgré une baisse du nombre de projets (-15%).

Les investissements non-récupérables sur les nouveaux talents ont progressé de 3,5% en valeur et alors même que leur nombre de projets a diminué de 29,5% par rapport à 2022. Ce segment a représenté 48% des montants investis en investissements non-récupérables en 2023.

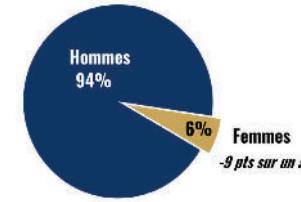
Par ailleurs, le montant moyen des investissements par projet a augmenté de 46% en 2023 par rapport à 2022, reflétant un soutien plus fort de la part des éditeurs sur chacun des projets.

LA RÉPARTITION PAR GENRE DES INVESTISSEMENTS SUR LES PROJETS ÉDITORIAUX

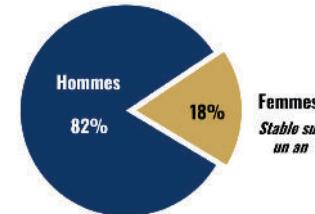
Nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année



Avances auteurs et coéditeurs versées (en valeur)



Projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables



Unité : part en % du nombre de nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année, part en % du nombre de projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables, part en % des avances versées pour des auteurs ou projets confirmés et des nouveaux talents en France

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

La répartition des nouveaux contrats de préférence éditoriaux signés dans l'année concerne pour 77% des artistes masculins, contre 23% d'artistes féminines (en augmentation de 5 points sur un an).

La répartition des avances versées est encore plus fortement marquée, avec les avances versées à des auteurs et/ou coécriveurs pour des auteurs ou des projets relatifs à des hommes qui représentent 94% du total contre 6% pour des autrices ou des projets relatifs à des femmes (contre 85% / 15% en 2022).

Concernant les projets éditoriaux avec des dépenses non-récupérables, 82% concernent des hommes, 18% des femmes, une statistique similaire à celle de l'année précédente.

07 LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS

ENSEMBLE DU MARCHÉ

En 2023, l'ensemble des éditeurs a reçu 4,8 M€ d'aides en provenance de la Sacem et du CNM, contre 13,2 M€ en 2022.

En 2023, le fonds de soutien à l'édition musicale (aide exceptionnelle COVID) du CNM a été supprimé. Pour rappel, en 2022, le montant de cette aide exceptionnelle COVID était de 7,3 M€ et représentait 80% du total des aides du CNM reçues en 2022.

Hors aide exceptionnelle COVID, les aides reçues par l'ensemble éditeurs ont diminué de 22% en 2023 par rapport à 2022.

EN 2023, L'ENSEMBLE DES ÉDITEURS A REÇU 4,8 M€ D'AIDES DE LA SACEM ET DU CNM

Programme d'aide aux éditeurs de la Sacem	Nombre de dossiers reçus en 2023	Nombre de dossiers acceptés en 2023	M€ versés en 2023	M€ versés en 2022
Musiques actuelles	456	336	2,9	3,8
Musique classique contemporaine	33	12	<0,1	0,1
Librairie musicale	32	26	0,2	0,2
Source : Sacem	521	374	3,2	4,1

Programme d'aide au développement éditorial du CNM	Nombre de dossiers instruits en 2023	Nombre de dossiers soutenus en 2023	Montant obtenu (M€) en 2023	Montant obtenu (M€) en 2022
Aide à l'édition de musique classique contemporaine	91	91	0,2	0,3
Aide au développement de catalogue à destination des structures d'EAC	20	20	0,2	0,4
Développement éditorial	175	161	1,2	1,5
Disparition du fonds de soutien à l'édition musicale (aide exceptionnelle COVID y compris musique classique contemporaine)				7,3
Source : Rapport d'activité du CNM 2023	286	272	1,6	9,5

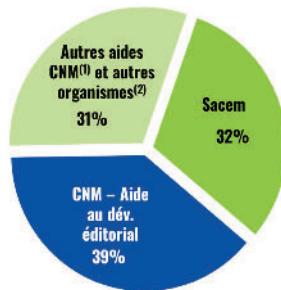
PANEL DES RÉPONDANTS

En 2023, les éditeurs du panel des répondants du baromètre ont bénéficié d'aides à hauteur de 1,8 M€, en hausse de 12% par rapport à 2022 (hors aide COVID).

Les aides versées aux éditeurs proviennent majoritairement du CNM (notamment via l'aide au développement éditorial), à hauteur de 68%. La part de la Sacem quant à elle s'élève à 32%.

LES AIDES REÇUES EN 2023 PAR LE PANEL DES ÉDITEURS RÉPONDANT AU BAROMÈTRE

Répartition des aides reçues en 2023 par type d'organisme



⁽¹⁾ CNM - export, CNM - autres (dont classique)

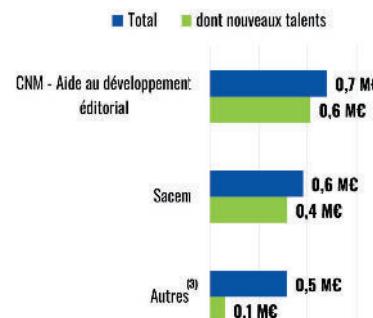
⁽²⁾ Autres organismes : SCPP, SPPF, ADAMI

Disparition du fonds de soutien éditeur (aide exceptionnelle COVID)

Unité : part en % du montant total

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

Montant des aides reçues en 2023 par type d'organisme



⁽³⁾ CNM - export, CNM - autres (dont classique), SCPP, SPPF, ADAMI

Disparition du fonds de soutien éditeur (aide exceptionnelle COVID)

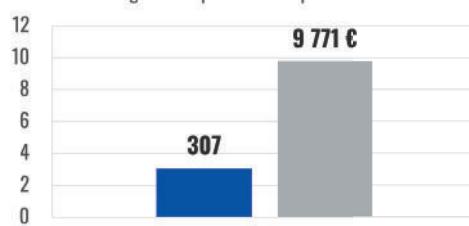
Unité : million d'euros HT

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

LES DEMANDES D'AGRÉMENTS PROVISOIRES DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES (CIEM)

Nombre et montant des agréments provisoires en 2023 - données du CNM

Agréments provisoires déposés en 2023

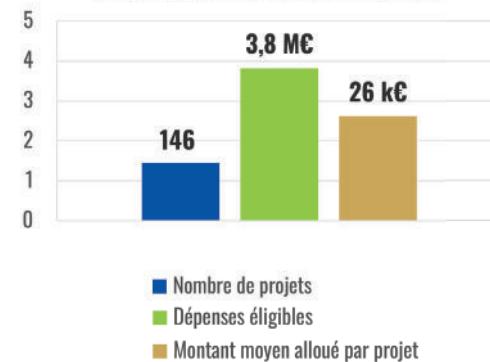


Le rapport d'activité du CNM en 2023 fait état d'un nombre d'agréments provisoires déposés de 307 projets, pour un montant de dépense fiscale moyenne par projet s'établissant à 9 771 €.

Sources : Rapport d'activité du CNM 2023 / Baromètre de l'édition musicale, données 2023 – total de 13 répondants, dont 5 majors

Nombre et montant des agréments provisoires – panel répondants

Total des agréments provisoires obtenus en 2023



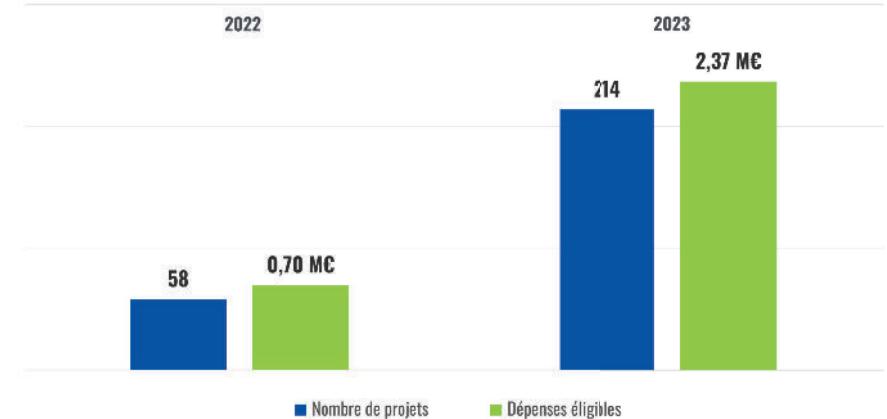
En 2023, les éditeurs du panel ont obtenu 146 demandes d'agréments provisoires. Ces demandes portaient sur un montant de dépenses de 3,8 M€ et un montant moyen de dépenses éligibles par projet de 26 k€.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES (CIEM)

En 2023, les éditeurs du panel des répondants du baromètre ont émis 214 demandes de CIEM, pour un montant total de dépenses éligibles de 2,37 M€.

Sur l'exercice clos de 2022, 58 demandes de CIEM ont été déposées, portant sur un montant total de dépenses éligibles de 700 k€.

Nombre et montant des dépenses éligibles au CIEM – panel répondants



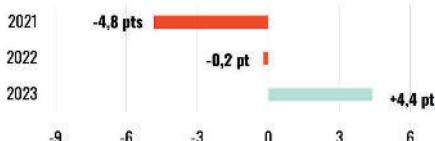
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023 – liasses déposées formulaire CERFA - 2079 EOM R – SD – total de 13 répondants, dont 5 majors

08 LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

L'ÉVOLUTION DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

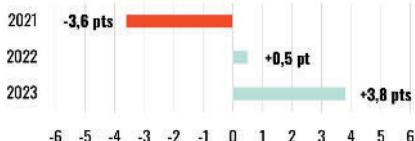
Évolution annuelle du taux de NPS

Unité : variation en points
/ moyenne toutes tailles d'entreprises confondues
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023



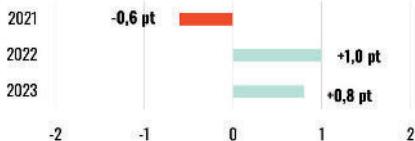
Évolution de la marge brute annuelle

Unité : variation en points
/ moyenne toutes tailles d'entreprises confondues
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

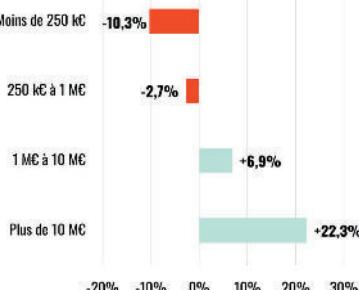


Évolution annuelle du taux de résultat d'exploitation

Unité : variation en points
/ moyenne toutes tailles d'entreprises confondues
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023



Évolution 2023/2022 du chiffre d'affaires selon la taille des éditeurs



Évolution 2023/2022 de la NPS selon la taille des éditeurs



En parallèle à la hausse du marché éditorial de 21% en 2023 :

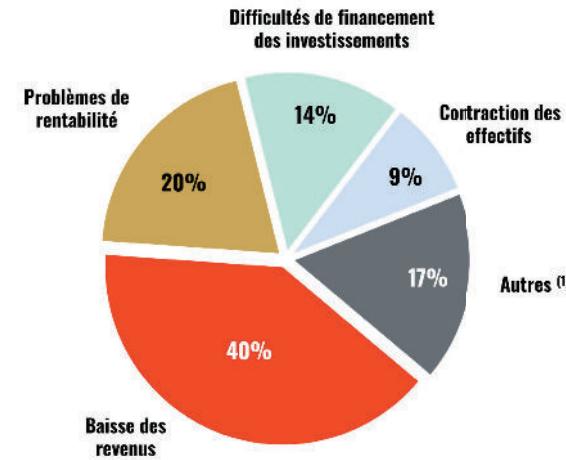
- Le taux de marge brute du panel des répondants gagne 3,8 points et le taux de résultat d'exploitation se redresse en 2023, représentant en moyenne 11,6% du chiffre d'affaires (contre 10,8% en 2022).
- Le taux de NPS se rétablit pour remonter à 37,4%, un niveau supérieur à celui de 2019, mais légèrement inférieur à 2020.

Les performances économiques et financières des éditeurs ont connu des évolutions contrastées en 2023 selon la taille des structures :

- L'analyse par taille d'éditeur met en évidence une remontée rapide du chiffre d'affaires (+22,3%) et de la NPS (+25%) pour les éditeurs réalisant plus de 10 M€ de chiffre d'affaires ;
- Les sociétés entre 1 M€ et 10 M€ de chiffre d'affaires voient leur CA moyen croître de 6,9% et leur NPS de 5,9% ;
- En revanche, les entreprises réalisant entre 250k€ et 1M€ voient leur chiffre d'affaires moyen et leur NPS diminuer de 2,7% ;
- Enfin, les acteurs générant moins de 250 k€ ont vu leur chiffre d'affaires moyen s'effondrer de 10,3%, tout en maintenant leur taux de NPS, avec un repli de 0,3% sur un an.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ÉDITEURS RÉPONDANT AU BAROMÈTRE

Répartition par type de difficulté



⁽¹⁾ Difficultés de recrutement, rachat de catalogues étrangers par des fonds de pensions

N.B. : Plusieurs réponses possibles / Unité : part en % des réponses

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2023

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'année 2023 confirme la reprise de l'activité post-crise sanitaire. Le marché de l'édition musicale enregistre en effet une remarquable progression de 20% sur un an et atteint le chiffre record de 507 M€ :

- **en hausse de 27%, les répartitions Sacem aux éditeurs, qui concentrent 60% du marché, retrouvent un montant supérieur à 2019, à 307 M€, grâce notamment à une forte augmentation des droits digitaux et des droits d'exécution publique (+42% et +33% respectivement) ;**
- **les revenus issus de la gestion directe soutiennent cette croissance** avec une augmentation de 7% des droits de synchronisation (France et étranger) qui s'établissent à 102 M€, tandis que les droits étrangers poursuivent leur progression en 2023 (+19%) et s'élèvent désormais à 78 M€ ;
- **les revenus de l'édition classique enregistrent une croissance plus modeste en 2023 (+2,5%)** après avoir connu un très net rebond en 2022. Ce segment totalise 29,1 M€. Les ventes de partitions constituent encore la première source de revenus, mais leur part continue de reculer (33% en 2023, soit 10 points de moins qu'en 2019) ;
- **la librairie musicale maintient son rythme de croissance (+8%), soutenue en particulier par les droits étrangers (+20%, 38% du total).** Ce segment ne profite ni de la reprise des droits sur le spectacle vivant ni de la croissance du streaming audio.

Dans ce contexte de reprise, les éditeurs ont maintenu leur rythme de croissance des investissements :

- **hausse de 41,5% des avances versées par les éditeurs** en 2023 par rapport à 2022 confirmant l'engagement des éditeurs dans le préfinancement de la création, surtout pour les auteurs confirmés (+59%) et dans une moindre mesure pour les nouveaux talents (+13%). Le solde des avances non récupérées atteint 82 M€ à fin 2023, soit une croissance de 6,5% par rapport à fin 2022 ;
- **hausse de 24% du nombre d'investissements non-récupérables** en 2023 par rapport à 2022 couplée à une augmentation du montant moyen des investissements par projet (+46% en 2023 par rapport à 2022), reflétant un soutien plus fort de chacun des éditeurs sur les projets.

Avec un total de 646 dossiers soutenus, les dispositifs de soutien de la Sacem et du CNM jouent, de manière complémentaire, pleinement leur rôle d'accompagnement de ces investissements, tandis que le crédit d'impôt, dont le baromètre 2023 présente pour la première fois des chiffres, monte lentement en puissance.

Les performances économiques et financières affichent également une progression globale :

- **le taux de NPS globale reprend 4,4 points** et remonte à 37,4%, un niveau supérieur à celui de 2019 mais légèrement inférieur à 2020 ;
- **le taux de marge brute annuelle gagne 3,8 points** et le taux de résultat d'exploitation se redresse de 0,8 points pour atteindre 11,6% du chiffre d'affaires en moyenne contre 10,8% en 2022.

Toutefois, l'analyse par taille d'éditeur montre de forts contrastes puisque les entreprises réalisant entre 250k€ et 1M€ ou moins de 250K€, qui composent la grande majorité des entreprises d'édition musicale, voient leur chiffre d'affaires moyen et leur NPS diminuer (respectivement de 2,7% et de 10,3% pour le chiffre d'affaires moyen). Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette situation, il y a **l'augmentation du nombre des contrats de gestion**, contrats à faibles marges, dont l'effet est négatif sur la rentabilité des éditeurs.

Le **crédit d'impôt constitue certes un outil supplémentaire**, mais reste encore peu utilisé en 2023, et pour des montants trop faibles pour affecter positivement les résultats des éditeurs et les inciter à continuer à investir dans les nouveaux talents.

GLOSSAIRE

ACCORD PANEUROPÉEN/LICENCE PANEUROPÉENNE

Autorisation d'exploitation des œuvres de certains répertoires sur le territoire de l'Union européenne.

AVANCE

Une avance est une somme forfaitaire généralement consentie par un éditeur lors de la signature d'un contrat avec un auteur ou un compositeur. Elle dépend de divers facteurs, dont la réputation de l'auteur ou du compositeur et du catalogue, l'engagement d'exclusivité, etc. Cette avance est récupérable sur les redevances à verser par l'éditeur à l'auteur ou au compositeur et plus généralement sur les droits d'auteur revenant à l'auteur ou au compositeur (mais elle est non remboursable).

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion correspond à une contrepartie des différentes prestations de services offertes par un gestionnaire éditorial à son client : admission Sacem, documentation des œuvres musicales, documentation des œuvres audiovisuelles, contrôle des répartitions, audit de catalogues, gestion des demandes d'autorisation d'utilisations secondaires, relevé de partitions, exploitation de recueils, établissement de décomptes et, le cas échéant, exploitation proactive dans le domaine de la synchronisation ainsi que du cowriting/song-plugging ou exploitation de catalogue, etc. La commission peut être un mix de rémunération forfaitaire et de rémunération proportionnelle indexée sur les différentes recettes (Sacem, synchronisation, vente de partitions, revenus en provenance des sous-éditeurs).

CONTRAT DE PRÉFÉRENCE

Par un contrat de préférence, un auteur ou un compositeur réserve à un éditeur, pendant une durée limitée, le droit exclusif d'édition ses œuvres, dont il s'engage à lui céder les droits si l'éditeur lève son option. Généralement, cette exclusivité est assortie d'une avance versée à l'auteur ou au compositeur.

CONTRAT DE SOUS-ÉDITION

Par un contrat de sous-édition, l'éditeur d'une œuvre confère à un autre éditeur le droit de percevoir une partie des redevances générées par cette œuvre sur un ou plusieurs territoire(s). Ainsi, le sous-éditeur est la personne qui représente l'éditeur à l'étranger et l'aide à favoriser l'exploitation de ses œuvres sur ce(s) territoire(s).

La sous-édition se distingue de la coédition par au moins deux éléments. D'une part, le coéditeur est, au même titre que l'éditeur, propriétaire de l'œuvre, alors que le sous-éditeur n'est qu'un cessionnaire de certains droits. D'autre part, le sous-éditeur n'est associé à l'œuvre que pour certains territoires alors que le coéditeur l'est généralement pour le monde entier.

COPIE PRIVÉE

La copie privée correspond à la part forfaitaire du prix d'achat d'un support de visionnage, de stockage ou d'enregistrement d'œuvres (smartphones, tablettes, clés USB, etc.) qui est reversée aux créateurs, aux artistes et aux producteurs, en contrepartie de leur autorisation à copier toutes les œuvres (musiques, séries, films, etc.) légalement acquises sur tous supports de visionnage dans le cadre d'un usage privé.

CWR

Le CWR (Common Works Registration) est un format standardisé informatique qui permet la communication de données relatives aux œuvres musicales (noms des créateurs et éditeurs, parts respectives...). Ce format ayant été adopté par de nombreux organismes de gestion collective, il permet non seulement la transmission de ces données de manière globalisée entre éditeurs mais aussi le dépôt des œuvres auprès des organismes de gestion collective.

LIBRAIRIE MUSICALE

L'activité de librairie musicale consiste à produire et développer des œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias.

NOUVEAU TALENT

Sont considérés comme nouveaux talents les auteurs, compositeurs et/ou interprètes qui n'ont :

- ni vendu comme artiste principal plus de « deux albums à plus de 100 000 exemplaires » ;
- ni contribué à l'écriture ou à la composition de plus de 50% des œuvres de « deux albums vendus à plus de 100 000 exemplaires ».

Lorsque les albums sont chantés, ils doivent être francophones, c'est-à-dire constitués majoritairement d'œuvres en langue française (ou dans une langue régionale en usage en France). Le respect de cette condition s'apprécie au niveau de l'entreprise pour l'ensemble des albums de nouveaux talents auxquels ont collaboré ses auteurs/compositeurs, qu'ils en soient interprètes ou non, dans la mesure où ils contrôlent au minimum 50% des albums considérés.

NPS

La marge brute éditoriale (ou Net Publisher's Share) correspond aux revenus éditoriaux moins les redevances et reversements aux ayants-droit ou autres bénéficiaires.

RÉPERTOIRE DOMESTIQUE

Le répertoire domestique est constitué d'œuvres dont l'éditeur, qui est membre S, est éditeur original. Il s'agit principalement d'œuvres en langue française ou dont les auteurs et compositeurs sont basés en France.

SOUSS-ÉDITEUR

Voir contrat de sous-édition.

STREAMING AUDIO

Technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui évite le téléchargement des données et permet la diffusion en direct (ou en léger différé).

GLOSSAIRE

SVOD (SUBSCRIPTION VIDEO ON DEMAND)

Activité qui consiste à fournir un service de vidéo à la demande sous forme d'un abonnement payant qui est généralement mensuel ou annuel.

SYNCHRONISATION

Pratique qui consiste en l'incorporation d'une œuvre musicale préexistante dans une œuvre nouvelle (film télévisuel, cinématographique, documentaire ou publicitaire, série, spectacle, etc.), ce qui crée une œuvre composite telle que définie par le Code de la propriété intellectuelle.

TRACKING

Vérification des perceptions et des répartitions Sacem.

CRÉDITS

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

JULIETTE METZ et PIERRE LEMOINE

COORDINATION

SOPHIE WALDEUFEL

RÉDACTION

CABINET XERFI ET COMMISSION ÉTUDES

GRAPHISME

LOUISE MATHEY

PHOTOS : ADOBESTOCK

COMMISSION ÉTUDES

ANNE JOUANNEAU (PRÉSIDENTE)

STEPHANE BERLOW

FLORE BRABANT

JEAN-BAPTISTE COSTA-LUDWIG

PHILIPPE DANIEL

MARION GARGULA

BRUNO LION

LUCIE SORT

NICOLAS VOSKOBONIKOFF

CHAMBRE SYNDICALE DES ÉDITEURS

DE MUSIQUE DE FRANCE

JEAN-MICHEL ISSARTEL

UNION DES LIBRAIRIES MUSICALES

IRIS PAVAGEAU

SÉBASTIEN BONNEAU

IMPRESSION

SCRIPTLASER

MARS 2025

CONTACTS



CHAMBRE SYNDICALE DE L'ÉDITION MUSICALE
59 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE
75011 PARIS
01 45 35 56 45
CSDEM@CSDEM.ORG
WWW.CSDEM.ORG



CHAMBRE SYNDICALE DES ÉDITEURS
DE MUSIQUE DE FRANCE
C/O ÉDITIONS HENRY LEMOINE SA
27 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
F-75004 PARIS
04 93 44 18 65
CONTACT@CEMF.FR
WWW.CEMF.FR/



UNION DES LIBRAIRIES MUSICALES
8 RUE DE L'EST
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01 46 05 52 39
INFO@LIBRAIRIESMUSICALES.FR
WWW.LIBRAIRIESMUSICALES.FR/

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



